

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL
SOCIETE DE MISE EN VALEUR
AGRICOLE DE LA CASAMANCE
 --(SOMIVAC)--

CONSEIL EN PLANIFICATION

26/3
 SP
 p. lecture

//(-) V A N T - //) R O J E T

//) E //) I S E E N //) L A C E D' U N E

//) N I T E //(-) G R O - I N D U S T R I E L L E E T // O M M E R -
C I A L E A L A // (-) . //) // . (/ (-) //

// - E V R I E R 1 9 8 3

///-)) V A N T ///)) R O J E T D E

///)) ISE EN PLACE D'UNE UNITE AGRO-INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

A LA SOMIVAC

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

///))
/// ((RESUME DU PROJET

Date de préparation du dossier : Février, 1983

Désignation du projet : Projet de mise en place d'une Unité agro-industrielle et commerciale à la SOMIVAC.

Pays : SENEGAL

Région : CASAMANCE

Secteurs d'intervention : primaire, secondaire, tertiaire

Organisme responsable : SOMIVAC, BP 175 ZIGUINCHOR, SENEGAL

Objectifs du projet : le projet vise :

- l'augmentation du revenu des paysans grâce à des actions tendant à accroître leurs productions et leur capacité d'auto-financement.
- la transformation familiale et/ ou industrielle de ces productions en vue de la création de valeur ajoutée
- la recherche de débouchés sûrs et rémunérateurs et la commercialisation de ces productions.
- la constitution et l'accumulation de capitaux propres à la SOMIVAC à partir d'excédents de gestion résultant de sa participation dans la commercialisation secondaire et la transformation industrielle.
- la substitution partielle aux importations de céréales, et éventuellement, viande, fruits et légumes ; et l'économie de devises qui en découlera.

Coût total approximatif : trois cent soixante quinze millions (375.000.000) de F.CFA

Description sommaire du projet : l'unité agro-industrielle et commerciale sera basée au Siège de la SOMIVAC à Ziguinchor et sera dotée d'un minimum d'infrastructures, d'équipements et de personnel pour tenir compte des excès de capacité disponibles dans les projets actuels de la SOMIVAC et du niveau relativement modeste des activités durant les premières années.

Durée anticipée : 5 ans

Date souhaitée de démarrage : Juillet 1983.

I INTRODUCTION ET JUSTIFICATIONS DU PROJET

Pour affirmer davantage ses fonctions industrielles et commerciales, telles que définies par la loi n° 76-64 du 2 Juillet 1976 relative à sa création, la SOMIVAC envisage la création prochaine d'une structure agro-industrielle et commerciale pour la transformation (en régie et/ ou en association avec des tiers) et la commercialisation de produits agricole et animaux de la Casamance.

Ce projet s'inscrit de manière plus globale dans l'objectif national d'autosuffisance alimentaire qui pour le Gouvernement du Sénégal repose sur une stratégie qui se présente sous une ambivalence qui se veut positive, c'est à dire de complémentarité entre, d'une part, une politique de substitution à l'importation et, d'autre part, une politique de réhabilitation des céréales locales (Maïs, mils, sorgho). Concernant le premier aspect de cette politique, il est évident que le projet connaîtra les problèmes classiques propres à toute industrie naissante de substitution à l'importation. Quant au deuxième volet, la transformation des habitudes alimentaires repose d'une part, sur une restructuration des prix relatifs à la consommation en faveur des céréales locales de substitution (ce qui laisse supposer une certaine élasticité de la demande au prix) et, d'autre part, sur une vaste campagne de sensibilisation fondée sur la démystification de l'effet de prestige lié à la consommation du riz et aussi sur une technologie alimentaire de réhabilitation des céréales traditionnelles locales (mil, sorgho, maïs, etc...). Seul le maïs laisse fonder certains espoirs, mais il est encore assez prématuré de vouloir en estimer l'impact du point de vue de sa valeur alimentaire et de sa capacité de substitution.

La sécurité alimentaire est une option politique qui semble connaître un succès général dans la plupart des pays en voie de développement et trouve sa justification fondamentale dans le constat suivant lequel les problèmes alimentaires actuels ne sont pas le résultat d'une pénurie stricte à l'échelle mondiale, mais plutôt de la carence du système international de distribution. Pour le Sénégal, ce constat s'accompagne d'une crise économique sans précédent, partiellement le résultat d'une détérioration séculaire des termes de l'échange qui rend ainsi toute politique de promotion des exportations (agricoles surtout) incapable de dégager, de façon soutenue, les revenus nécessaires à la couverture de la demande intérieure nette en produits vivriers. Jabara et Thompson dans AGRICULTURAL COMPARATIVE ADVANTAGE UNDER INTERNATIONAL PRICE UNCERTAINTY : The case of Senegal, concluent qu'une stratégie visant à réduire la spécialisation en arachide et une plus grande autosuffisance en céréales est supérieure au libre échange à partir d'une spécialisation fondée sur le principe de l'avantage comparatif.

Cette conclusion a été atteinte en tenant compte du coût subjectif du risque lié à l'incertitude qui plane sur les marchés et prix internationaux. Ainsi donc, l'autosuffisance alimentaire serait une option supérieure à la promotion des exportations agricoles et notamment d'arachide, toutes choses étant égales par ailleurs. Ceci étant acquis, l'opportunité du choix de la Casamance comme site de ce projet procède de la solution triviale.

II.- OBJECTIFS

La Casamance, grâce à la variété et à la richesse de son potentiel édaphique, à son réseau hydrographique dense et à son gradient pluviométrique marqué entre la côte atlantique à l'Ouest et le Koulountou à l'Est, recèle d'immenses potentialités de diversification des cultures comme en attestent de nombreuses études couvrant cette région.

Cette richesse naturelle fait de la Casamance une région de polyculture par excellence, celle qui se prête le mieux à l'option nationale de diversification des cultures et d'autosuffisance alimentaire. Concernant l'objectif national d'autosuffisance alimentaire, la gamme variée des spéculations agricoles vivrières de la Casamance est encore sous-exploitée aussi bien en termes quantitatifs (superficies agricoles utilisées relativement à la superficie agricole utilisable) que qualitatifs (rendements obtenus par rapport aux rendements potentiels).

En raison de tout ce qui précède, la SOMIVAC envisage d'exploiter de manière rationnelle, les ressources physiques de la région grâce à des actions concrètes tendant à donner accès à une autosuffisance alimentaire régionale, voire, dégager des surplus exportables vers les autres zones du pays, constituant ainsi des sources de revenus supplémentaires pour les paysans. De manière plus spécifique, le projet aura les composantes suivantes: production, transformation, commercialisation, analyses et études.

1°/- PRODUCTION

L'accroissement de la production agricole en général et céréalière en particulier est une préoccupation constante des pouvoirs publics pour satisfaire les besoins sans cesse croissants d'une population en pleine explosion. Pour la SOMIVAC, les activités de production se feront soit en régie directe, partielle ou totale, soit sous contrat, en paysannat. Elles intéresseront essentiellement les spéculations suivantes pour lesquelles les responsabilités du projet seront plus ou moins limitées selon les cas.

a)- le Maïs: Dans ce cadre, le maïs occupe une place importante en raison de son potentiel agronomique élevé d'une part, et de son intérêt alimentaire certain aussi bien pour les hommes que pour le bétail, d'autre part.

Par ailleurs, il existe pour cette céréale un marché intérieur sûr, constitué essentiellement par les industries alimentaires de la place. Des marchés extérieurs potentiels existent également, notamment en Afrique de l'Ouest avec le Ghana, le Nigéria et le Togo qui importent du Maïs blanc.

b) le Paddy : le paddy fera également l'objet d'une attention particulière en raison essentiellement de sa participation prépondérante dans la structure du régime alimentaire du Sénégal en général et de la Casamance en particulier, dénotant ainsi une forte préférence des populations pour le riz.

Entre 1965 et 1975, malgré un taux de croissance négatif (-1%) du produit national brut, la demande intérieure en riz n'a pas baissé, elle a même accusé une tendance à la hausse. Ceci semble indiquer une certaine rigidité de la demande que certains justifient par l'absence de produits de substitution acceptables et par un certain effet de prestige lié à la consommation des céréales importées (blé et riz), phénomène qui contribue à confiner les céréales locales dans un rôle de cultures de soudure. En raison de ce qui précède, la voie à suivre est celle de l'intensification de la production rizicole à partir de vastes programmes d'aménagements hydro-agricoles permettant de couvrir à terme l'ensemble des besoins en riz des producteurs et, éventuellement, de dégager des surplus commercialisables. Ce programme d'aménagement sera entrepris en dehors de ce projet qui ne constituera en fait qu'un support institutionnel pour la commercialisation et la transformation éventuelles des surplus agricoles dégagés à travers les projets actuels de la SOMIVAC (voir tableau n°1).

c) les Fruits et légumes : la diversité du verger casamançais reflète bien la variété du climat de la région. On y trouve en effet des agrumes, mangues, anacardes, goyaves, ananas, papayes, grenadilles etc... L'importance de ce potentiel n'a pas échappé à la SOMIVAC qui envisage, par ailleurs, la mise en place d'un projet horticole avec pour objectif essentiel la production de matériel végétal horticole performant et l'encadrement de la production à travers les projets existants. Dans le même sens, une usine de jus et de compotes de fruits ^{est} également à l'étude pour tirer profit des surplus saisonniers actuels et des productions découlant du projet horticole. Quant aux produits maraîchers, la production continuera d'être encadrée par les projets actuels de la SOMIVAC. la production maraîchère de contre saison sera privilégiée comme activité de diversification des sources de revenus des paysans et contribuera à combler le sous-emploi saisonnier des ruraux.

2°) TRANSFORMATION

Les activités de transformation pourraient inclure :

a) l'utilisation rationnelle des infrastructures déjà en place au niveau des projets pour le transformation du paddy en riz blanc.

b) Appui technique aux paysans dans leurs activités de transformation artisanale des céréales et autres produits agricoles tels que palmistes et produits maraîchers.

c) Association avec des tiers dans la transformation industrielle de produits végétaux et animaux éventuellement après la mise en place du nouvel abattoir de Ziguinchor.

Ces activités de transformation seront menées de préférence hors projet sous la coordination de l'unité agro-industrielle et commerciale.

3°) COMMERCIALISATION :

Dans un premier temps, la SOMIVAC s'occuperait de la commercialisation des productions déjà vulgarisées par ses projets et pour lesquelles des surplus existent ou pourraient être créés assez facilement. Les activités de commercialisation partiront des expériences déjà acquises à la SOMIVAC. Par ailleurs, la SOMIVAC pourrait envisager des études ponctuelles de marchés pour les autres productions présentant un certain intérêt commercial.

De manière plus spécifique, les activités ci-après pourraient être envisagées :

a) Pour les céréales :

- Etablissements de contrats de production et de commercialisation avec des paysans encadrés par les projets actuels. Ces contrats pourraient comprendre, outre les NORMES techniques de production et de qualité, le crédit agricole à des termes incitateurs, les quotas de commercialisation, des mesures d'incitation à la performance technique etc...

- Etablissements de contrats de vente avec les clients potentiels, notamment les industries alimentaires de la place (SSEPC, Grands Moulins, SENTENAC, Vétafric etc...) à des prix permettant de couvrir nos frais de gestion tout en assurant un certain bénéfice à la SOMIVAC.

Ces excédents de gestion ^{contribueront} à la constitution de ressources propres à la SOMIVAC en vue d'augmenter sa capacité d'autofinancement et réduire, en conséquence, sa dépendance aléatoire au B.N.E.

b) Pour la production animale : Les actions à entreprendre seraient les suivantes :

- l'organisation des marchés des bovins,
- la poursuite des enquêtes sur la filière commerciale des bovins,
- la mise à la disposition des producteurs, d'informations sur les prix pratiqués et sur les autres déterminants de la demande en vue d'augmenter la transparence du marché et accroître ainsi la capacité de négociation des éleveurs avec les marchands de bovins.

- Interventions ponctuelles dans le marché en vue de l'assainir
- la commercialisation et l'exportation de genisses de la race trypanotolérante Ndama.

c)- Pour les fruits et légumes: Ici, le rôle du projet consistera à servir de support institutionnel pour une intégration horizontale entre le projet horticole et l'usine de jus de fruits et, éventuellement, la recherche de débouchés pour les produits maraîchers.

4°/- Analyses et études

Le projet entreprendra également, de manière ponctuelle, en relation avec la DEEP, les analyses et études qui s'avèreront nécessaires pour une meilleure planification de la production, de la commercialisation et des activités de transformation. Plus spécifiquement il aura à entreprendre:

a)- la collecte d'éléments de coût dans la zone d'intervention de la SOMIVAC (coûts de production, stockage et conditionnement, transport etc...) pour dégager une structure de coûts réels et pour déceler les postes les plus sensibles, ceux sur lesquels des économies pourront être faites pour consolider la compétitivité du système de prix du projet.

b)- la conception de l'organisation de l'unité agro-industrielle et commerciale y compris une comptabilité interne, un système d'imputation des coûts réels, planning de trésorerie etc...

c)- études sur les possibilités réelles de production de maïs en Casamance en rapport avec la structure actuelle des incitations à la production (prix relatifs, facteurs de production, facteurs institutionnels complémentaires tels que crédit, organisation de la commercialisation etc...);

d)- études de la demande intérieure nette en maïs et des besoins à l'exportation notamment en Afrique de l'Ouest (Ghana, Nigéria et Togo pays qui importent du maïs).

III.- CONTEXTE DU PROJET

La région de la Casamance se situe à l'extrême Sud-Ouest du Sénégal entre la côte atlantique à l'Ouest, le territoire de la Gambie au Nord, la Guinée Conakry et celle dite Bissau au Sud et le Koulountou, affluent du fleuve Gambie, à l'Est.

La nature de son climat relativement humide par rapport aux autres régions du Sénégal ouvre à la Casamance une gamme de potentialités agricoles très importantes. Eu égard à ses immenses potentialités insuffisamment exploitées, la Casamance apparaît virtuellement comme la région de l'avenir. Les expressions " la verte Casamance" ou "Grenier du Sénégal" pour la désigner, sont bien fondées.

.../...

L'économie régionale de la Casamance demeure encore fortement marquée par les activités rurales. Environ 80% de la population, estimée à 731 853 habitants selon le recensement national de 1976, travaille dans le secteur primaire. Environ deux tiers de la production intérieure brute (PIB) en valeur de la région proviennent du secteur primaire notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche, les forêts et l'hydraulique rurale. Ainsi, le secteur secondaire est fondamentalement une industrie régionale dépendant étroitement pour son approvisionnement en matières premières du secteur primaire. Cette industrie comprend notamment l'huilerie d'arachide, les usines de transformation des produits de la mer, les usines d'égrenage de coton, etc... De même, le commerce et les services sont, en partie, induits par les activités du secteur rural. La part de la Casamance dans les productions agricoles nationales sont estimées à:

- 60% pour le riz
- 15% pour l'arachide
- presque la moitié pour le coton
- 13% pour le mil
- 39% pour le maïs

Le tableau n°1 présente l'estimation du bilan vivrier régional de la Casamance. Selon ces estimations la Casamance était déficitaire en riz et mil au cours des campagnes 1981/82 et 1982/83 mais excédentaire en maïs pour la même période. Les prévisions de la production céréalière pour les années suivantes indiquent des surplus en riz de 36,300 tonnes et en maïs de 42,700 tonnes au niveau des paysans encadrés par la SOMIVAC en 1985/86. Il apparaît donc que des "surplus" de céréales seront disponibles dans un proche avenir pour la commercialisation.

.../...

ESTIMATION DU BILAN VIVRIER REGIONAL DE LA CASAMANACE

(population en 1000 personnes)
(production en 1000 tonnes)

Tableau n°1

	REALISE		ATTENDU		ESTIME						
	1981 / 1982		1982 / 1983		1983 / 1984		1984 / 1985		1985 / 1986		
	C	S	C	S	C	S	C	S	C	S	
<u>Population</u> 1/											
Rural (R)	610	252	615	297	613	316	611	337	608	359	
Urbaine (U)	162	0	164	0	173	0	182	0	192	0	
<u>TOTAL</u>	772	252	779	297	786	316	793	337	800	359	
<u>Production brute</u>											
Riz	76,7	35,0	166,0	22,2	81,0	49,3	91,0	57,9	105,0	71,2	
Mil/Sorgho	94,9	14,9	91,8	20,0	100,7	23,7	110,0	32,0	116,0	34,1	
Maïs	23,6	9,1	25,7	10,3	40,0	30,4	55,0	41,2	65,0	51,5	
<u>TOTAL</u>	195,2	59,0	183,5	52,5	221,7	103,4	256,0	131,1	286,0	156,8	
<u>Production nette</u>											
Riz	72,9	33,9	62,7	21,5	77,8	48,3	87,4	54,7	101,8	69,7	
Mil/Sorgho	75,6	13,1	73,5	17,6	85,6	21,3	93,5	28,8	102,1	31,4	
Maïs	20,1	8,4	21,8	9,5	35,2	28,6	48,4	38,7	58,5	49,5	
<u>TOTAL</u>	168,6	55,4	158,0	48,6	198,6	98,2	229,3	124,2	262,4	150,6	
<u>Besoins de populati.</u> 2/											
Riz R	56,7	23,4	57,2	27,6	57,0	29,4	56,8	31,3	56,5	33,4	
U	31,1	-	31,5	-	33,2	-	34,9	-	36,9	-	
Mil/Sorgho R	77,5	33,0	73,1	37,7	77,9	40,1	77,6	42,8	77,2	45,6	
U	2,2	-	2,3	-	2,4	-	2,5	-	2,7	-	
Maïs R	11,6	4,7	11,7	5,6	11,6	6,0	11,6	6,4	11,6	6,8	
U	0,8	-	0,8	-	0,9	-	0,9	-	1,0	-	
<u>TOTAL</u>	179,9	61,1	181,6	70,9	183,0	75,5	184,3	80,5	185,9	85,8	
<u>Surplus agricole</u> 3/											
Riz	- 14,9	+ 10,5	- 26,0	- 6,1	- 12,4	+ 18,9	- 4,3	+ 25,4	+ 8,4	+ 36,3	
Mil/Sorgho	- 4,1	- 18,9	- 6,9	- 20,1	+ 5,3	- 18,8	+ 13,4	- 14,0	+ 22,2	- 14,2	
Maïs	+ 7,7	+ 3,7	+ 9,3	+ 3,9	+ 22,7	+ 22,6	+ 35,9	+ 32,3	+ 45,9	+ 42,7	
<u>TOTAL</u>	- 11,3	- 5,7	- 23,6	- 22,3	+ 15,6	+ 22,7	+ 45,0	+ 43,7	+ 76,5	+ 64,8	

1/ Fondé sur le recensement national de 1976. Prévisions faites par la SOMIVAC

2/ Fondé sur les normes en vigueur au Sénégal pour les populations rurales et celles pour la population urbaine régionale de l'Etude sur la commercialisation et la conservation des produits agricoles par SONED.

(en kilogrammes par personne, par an)

	<u>population rurale</u>	<u>population urbaine</u>
Riz	93	192
Mil/Sorgho	127	14
Maïs	19	5
<u>TOTAL</u>	239	211

NOTE : C = Région de la Casamance

S =

SOMIVAC

Source : SOMIVAC, Ziguinchor, Sénégal

3/ : Les "Surplus" indiqués supposent un statuquo concernant les déterminants de la demande économique réelle et notamment la structure du régime alimentaire, des prix et revenus.

.../...

Concernant les fruits, le tableau n°2 présente des estimations de superficies et de production pour l'année 1979. A titre indicatif, la consommation Casamançaise en agrumes et mangues est estimée à environ 6000 et 4500 tonnes respectivement. Ici également, des "surplus" existent pour l'approvisionnement d'un commerce fruitier qui pourrait être lucratif. Ainsi, une possibilité d'articulation technique s'ouvre là aussi au projet d'usine de jus et de compotes de fruits.

En ce qui concerne l'élevage, un document a été élaboré par ailleurs et porte sur la "création de marchés périodiques pour la vente du bétail en Casamance".

ESTIMATION DES SUPERFICIES ET DE PRODUCTIONS FRUITIERES
EN CASAMANCE 1979 ^{1/}

	<u>Superficie (ha)</u>	<u>Production (tonnes)</u>
Agrumes	1.900	26.000
Mangues	1.300	20.000
Anacardes	25	500
Grenadilles	10	300
Goyaves	10	300
Ananas	15	450
Papayes	10	300

IV.- ESTIMATION DES MOYENS A METTRE EN OEUVRE

Les objectifs du projet tels qu'ils sont décrits au chapitre II appellent une structure légère et souple du point de vue du personnel et des équipements et infrastructures, du moins pour les premières années, jusqu'à ce que les fonctions envisagées prennent de l'ampleur.

1°/- SUR LE PLAN TECHNIQUE:

Les modalités d'intervention du projet sont également décrites au chapitre II et l'on peut constater que son rôle de support institutionnel, surtout dans les domaines de la transformation et des études, est en rapport de parité avec celui plus actif lié à sa participation directe dans les fonctions de commercialisation et, éventuellement de production.

2°/- SUR LE PLAN HUMAIN:

Le personnel du projet comprendra:

- Un (1) Agro-économiste responsable du projet
- Un (1) Ingénieur des Travaux Agricoles ou équivalent
- Deux (2) Chauffeurs.

^{1/}: Source: HVA - Hollande Agro-industrie. Etudes de factibilité-Usine de jus de fruits et de confiture à Ziguinchor, 1979.

Comme indiqué par ailleurs, ce personnel pourra compter avec la collaboration des projets actuels (PIDAC, PRS) pour les activités d'intendance, d'encadrement, de commercialisation primaire etc... et sur celle des services centraux de la SOMIVAC (DTC, DEEP, Conseil en Planification, les services Financiers et comptables, l'ACP etc...) pour renforcer son rôle de support institutionnel (comme pourvoyeur de matières premières et comme organe de commercialisation) aux projets horticoles et d'usine de jus de fruit envisagés, consacrant ainsi une parfaite intégration horizontale de l'ensemble de ces volets.

3° SUR LE PLAN FINANCIER : la structure de coût du projet est donnée au tableau n° 3.

Sur un coût global de 375 millions de francs CFA, les dépenses en devises, exclusivement liées aux équipements, se montent à seulement 55 millions de francs CFA soit environ 15%. Les coûts de fonctionnement, y compris les provisions à titre de fonds de roulement, se chiffrent à 240 millions de francs CFA, soit 64%. Il convient de noter cependant que les fonds de roulement s'élèvent à eux seuls à 160 millions participant ainsi pour près de 43% et 67% respectivement au coût total du projet et aux dépenses de fonctionnement. Ces fonds de roulement serviront à la commercialisation primaire pour l'achat de la production contractuelle en paysannat. Avec la disponibilité de données plus précises sur les quantités et prix concernés aussi bien à la production qu'à la revente, une situation de trésorerie sera alors possible qui promettra ainsi de cerner d'avantage les besoins en fonds de roulement.

Le financement intérieur de 40 millions de francs CFA est également très indicatif dans la mesure où un protocole d'accord est prévu pour la fourniture d'engrais aux paysans à titre de crédit, ce qui augmenterait en conséquence la part du financement national.

Vingt millions sont inscrits au titre des études, mais ce chiffre ne prend pas en considération la valeur des études qui seront ^{entreprises} en régie par la SOMIVAC, ce qui contribuerait également à relever la participation nationale dans le coût réel du projet.

Dans le même sens, il conviendrait de noter la participation appréciable des projets actuels de la SOMIVAC au présent projet, notamment dans les domaines de l'encadrement technique et de la commercialisation primaire (frais d'approche). En tout état de cause, de sérieux efforts devront être entrepris en phase de factibilité pour mieux cerner l'ensemble des éléments de coût.

Le tableau n° 3 présente également, de manière assez approximative et nécessairement perfectible les échéanciers des dépenses aussi bien d'investissement que de fonctionnement.

V.- RESULTATS ATTENDUS

De même qu'il a été difficile, à ce stade de cerner avec précision les éléments de coût du projet et la quantification des objectifs, autant le sera-t-il pour ce qui est des résultats directs attendus. D'ores et déjà cependant, l'on peut affirmer que du point de vue de l'objectif d'autosuffisance alimentaire ce projet permettra de résorber le déficit du pays en maïs. Cet objectif sera vraisemblablement très facile à atteindre si l'on s'en réfère aux surplus agricoles nets indiqués dans le tableau n°1 ci-dessus établi sur la base des objectifs à moyen terme de la SOMIVAC dans le cadre du VIème plan de développement économique et social du Sénégal.

Du coup, il en découlera une économie de devises pour l'Etat et une structure de distribution des revenus plus favorable à la fois aux producteurs et dans une moindre mesure aux agents intermédiaires de la filière de commercialisation, notamment les transporteurs. La SOMIVAC y gagnerait également dans la mesure où elle parviendrait à rémunérer correctement ses prestations de services, voire à dégager un profit économique pur. Ces recettes contribueraient à la constitution et à l'accumulation de capitaux propres à la SOMIVAC en vue de libérer celle-ci progressivement de la dépendance aux subventions d'Etat de plus en plus rares surtout dans la conjoncture économique particulièrement difficile que traverse le Sénégal. Par ailleurs, les revenus supplémentaires créés au niveau des paysans augmenteront la capacité d'auto-financement de ceux-ci et, en conséquence, leur propension à réinvestir ce qui se traduirait par un gain encore plus important. Pour développer ce réflexe rationnel au niveau des producteurs, il sera cependant nécessaire que les conditions essentielles de factibilité économique soient réunies grâce à la mise en oeuvre d'un système efficace d'incitations à la production et à la commercialisation comprenant notamment:

a)- Au niveau de la SOMIVAC: des actions tendant à sécuriser la production à des niveaux de performance proche du rendement potentiel (voir Ch.7 Gestion du projet).

b)- Au niveau macroéconomique: des efforts accrus de l'Etat pour étayer son option d'autosuffisance alimentaire et de développement agricole en général, de mesures susceptibles de donner accès à des résultats satisfaisants. Parmi celles-ci on peut d'ores et déjà retenir:

a)- Une réforme de la structure des incitations, incluant notamment les prix relatifs, les facteurs institutionnels complémentaires tels que commercialisation, crédits, stockage, transformation etc...

.../...

b) Une réforme du système de taxation tendant à réduire le niveau de la charge fiscale des ruraux, permettant ainsi à ceux-ci d'augmenter leur taux d'auto-investissement. Cette mesure serait prise parallèlement à une réduction conséquente des subventions à la consommation urbaine.

Certes, une des valeurs instrumentales de l'agriculture comme moteur du développement est l'approvisionnement du secteur industriel (urbain) en produits alimentaires peu coûteux. Mais dans la mesure où ce secteur industriel n'est pas suffisamment dynamique au point de résulter en une transformation structurelle de l'économie qui verrait ainsi le recul structurel de l'agriculture au profit de l'industrie, cette subvention ne se justifie plus:

c) Une réforme de la politique en matière d'aide alimentaire qui a un effet dépressif certain sur les prix internes pratiqués.

Cette liste n'est évidemment ^{pas} exhaustive, mais il s'agit de lever d'une manière générale tous les obstacles au développement agricole, ce qui exige une concertation de haut niveau et une volonté politique à toute épreuve.

VI MODE DE FINANCEMENT : cf paragraphe IV-3 et tableau ci-dessous.

Coût du projet : les coûts du projet sont présentés dans le tableau ci-dessous

UNITE AGRO-INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

TABLEAU NO 3

	TOTAL	1983	1984	1985	1986	1987
I Financement externe						
<u>Infrastructures</u>						
Batiments	25	-	15	10	-	-
<u>Equipements</u>						
Vehicules						
. 2 camions	30	15	-	-	15	-
. 2 autos	10	5	-	-	5	-
Télex	5	-	5	-	-	-
Divers	10	2	2	2	2	2
<u>Fonctionnement</u>						
Essence, matériel de bureau, Entretien	40	8	8	8	8	8
<u>Fonds de roulement</u>	160	32	32	32	32	32
<u>Etudes</u>	20	4	4	4	4	4
<u>Prévus</u>	35	7	7	7	7	7
<u>Sous total.....</u>	335	73	73	63	73	53
II Financement interne						
<u>Fonctionnement</u>						
Personnel	40	8	8	8	8	8
<u>TOTAUX</u>	375	81	81	71	81	61

VII GESTION ET ORGANISATION DU PROJET

L'unité agro-industrielle et commerciale sera basée au Siège de la SOMIVAC à Ziguinchor et pourra tirer parti des infrastructures et compétences déjà disponibles à ce niveau et dans les projets PIDAC et PRS permettant ainsi le plein emploi de ces dernières là où des excès de capacité existent. Ce montage permettra de reporter à plus tard la réalisation de certains équipements et infrastructures pour la transformation et la commercialisation (bâtiments, magasins, de stockage, fabriques aliments pour bétail, rizeries etc...) jusqu'à ce que l'ampleur des activités du projet justifient la mise en place de ces investissements au niveau de l'unité. Néanmoins, le financement y afférent est inclus dans la structure de coût du projet pour parer à d'éventuelles insuffisances de capacités qui pourraient provenir d'un volume de production significativement supérieur aux prévisions. Comme indiqué plus haut, les productions qui feront l'objet de transformation et/ ou de commercialisation seront réalisées en paysannat sur la base de contrats et/ ou en régie au niveau des projets actuels qui en tiendront compte dans leurs plans de campagne annuels. Les contrats de productions fixent les responsabilités respectives dévolues aux différentes parties impliquées (paysans, projets, unité agro-industrielle et commerciale).

retenir Pour l'unité agro-industrielle et commerciale, on pourrait d'ores et déjà/les activités non limitatives suivantes :

- 1° - Fixation des objectifs de production en rapport avec la demande nette ;
- 2° - Suivi dynamique et contrôle des opérations de production contractuelle et/ ou en régie de céréales destinées à la commercialisation secondaire et, éventuellement à la fabrication d'aliments pour bétail ;
- 3° - Suivi et contrôle de la collecte, stockage, traitement et conditionnement en emballage commercial des productions ;
- 4° - Négociations de contrats de vente avec des clients locaux et étrangers éventuellement ;
- 5° - Détermination, mobilisation et mise en place des fonds nécessaires pour la commercialisation primaire ;
- 6° - Etude comparative des méthodes alternatives de transports des productions (route, mer, en régie et/ ou avec des tiers etc...) ;
- 7° - Evaluation des capacités de stockage disponibles et nécessaires ;
- 8° - Suivi permanent des cours mondiaux des céréales en vue de l'évaluation consécutive de la compétitivité de notre système de prix ;
- 9° - Sensibilisation et incitation des différents interlocuteurs et notamment les paysans, à la promotion de la culture du maïs, du riz, des fruits et légumes ;

10°- Recensement et mise en place des intrants nécessaires à la réalisation des objectifs de production. Ce programme pourrait faire l'objet d'une disposition spéciale des contrats (de production) avec les paysans et de ceux envisagés avec les clients potentiels engagés dans l'industrie agro-alimentaire, comme la SSEPC qui est favorable au principe.

VIII.- CONCLUSION

Nos paysans ont la capacité de satisfaire l'ensemble de nos besoins alimentaires pourvu seulement que la structure des incitations soit intéressante pour eux. La Casamance, peut et doit jouer un rôle de premier ordre dans ce cadre compte tenu de ses immenses potentialités et, à ce titre, n'a point usurpé son titre de "grenier du Sénégal".

Cependant, comme toujours, la seule présomption de la faisabilité technique ne suffit pas pour apprécier un programme d'investissement. De même la seule existence de débouchés, bien que déterminante, ne suffit pas non plus dans l'appréciation d'un programme d'investissement. Les choix définitifs procèdent de l'analyse financière (au niveau du projet) et surtout économique (au niveau de la Société en général). A ce dernier niveau (analyse économique) l'intégration des intérêts particuliers et souvent divergents des producteurs, des consommateurs et de l'Etat dans une seule fonction "objectif" de compromis à maximiser, constitue la démarche décisive de choix. L'identification de cette fonction "sociale" d'utilité à maximiser relève de l'autorité politique qui est seule, en dernier ressort, habilitée à en fixer les coefficients de pondération. Ainsi, tous les coûts et bénéfices seront exprimés du point de vue de la "société", complétant ainsi la méthode des coûts et bénéfices directs.

Devant les difficultés signalées plus haut concernant la planification du projet, notamment ses factibilités technique et économique, il serait souhaitable de faire entreprendre des études à ce niveau par des consultants spécialistes.

